

Les orientations stratégiques du Fonds stratégique d'investissement

1 Le FSI a pour objectif d'accompagner :

1. **le développement des petites et moyennes entreprises de croissance** pour lesquelles il participe au financement en fonds propres via le Programme France Investissement (valeur d'entreprise inférieure à 100 millions d'euros) ;
2. **des entreprises de taille moyenne (valeur d'entreprise comprise entre 100 millions et 2 milliards d'euros) qui disposent d'un potentiel de création de valeur**, notamment parce qu'elles maîtrisent des technologies innovantes ou peuvent bâtir des positions de leader, pour lesquelles il joue un rôle de catalyseur de développement et d'innovation ;
3. **des entreprises de taille moyenne présentes sur des secteurs en phase de mutation** qui, parce que leurs fondamentaux (notamment techniques, humains ou produits) sont sains, peuvent émerger comme acteur de référence de leur segment ; par son intervention en fonds propres, le FSI joue alors le rôle d'accélérateur des redéploiements industriels ;
4. **des grandes et moyennes entreprises qui jouent un rôle important dans leur secteur** et dont la stabilisation du capital rend possible la réalisation d'un projet industriel créateur de valeur, et donc de richesses en termes de compétences, de technologies et d'emplois.

Le FSI a vocation à investir dans des entreprises existantes. Il n'a pas vocation à participer au financement de projets de création d'entreprises ou d'infrastructures, dans le cadre notamment de partenariats public-privé ; il n'a pas vocation à investir dans les services financiers, la distribution et l'immobilier ou les activités non concurrentielles.

2 Le FSI intervient selon les principes suivants :

1. le FSI investit dans des projets rentables

- Il investit dans des entreprises porteuses d'un projet stratégique convaincant au regard du monde concurrentiel, traduit dans un plan d'affaires porteur de création de valeur.
- Il recherche un rendement cible par projet conforme aux exigences des investisseurs de marché sur des projets de nature similaire (en termes de classe d'actifs, d'horizon d'investissement et de structuration financière).
- Il adapte son horizon d'investissement notamment au contexte technologique de l'entreprise.

2. le FSI est un investisseur de long terme

- Il investit principalement en apports en fonds propres, qui peuvent être complétés le cas échéant en quasi-fonds propres ou en obligations émises par l'entreprise (convertibles ou remboursables en actions ou donnant accès au capital par tout autre moyen, par exemple des BSA). Un complément d'investissement en quasi fonds propres peut en effet lui permettre de protéger ses intérêts patrimoniaux et lui assurer une liquidité dans des meilleures conditions.
- Il est un investisseur stratégique qui peut gérer son arbitrage risque/rentabilité sur une durée longue, notamment lorsqu'il investit dans des domaines marqués par une forte intensité de R&D.
- Il se comporte en investisseur socialement responsable. Il sera attentif à ce que les entreprises dans lesquelles il investit se comportent de façon citoyenne (en intégrant notamment les aspects environnementaux et sociaux, de gouvernance, fiscaux et d'investissement ...) selon les modalités appropriées à chaque classe d'actif.
- Le FSI par ses investissements devra chercher à valoriser la R&D, pour attirer et développer les compétences scientifiques, techniques et industrielles stratégiques.

3. le FSI a vocation à prendre des participations minoritaires

4. afin d'exercer un fort effet d'entraînement, le FSI a pour principe de recourir au co-investissement, en recherchant l'implication d'autres investisseurs, qu'ils soient privés ou publics, français ou étrangers.

Le FSI veillera à articuler ses investissements avec les dispositifs de soutien à la recherche-développement.

5. le FSI investit dans des durées limitées dans le temps et fait évoluer son portefeuille de participations

- Il réévalue à intervalles réguliers la pertinence de sa présence au capital des sociétés dans lesquelles il détient une participation.

- Il anticipe dès l'entrée au capital des sociétés ses modalités de sortie (par ex. options de vente, droit de sortie conjointe, obligation de sortie en bourse dans un délai prédéterminé). Les conditions de sorties seront également modulées selon le respect des engagements pris et des conditions conjoncturelles.

6. le FSI s'implique a priori dans la gouvernance des entreprises dont il détient une participation

- Actionnaire responsable, il exerce sa liberté de vote aux assemblées générales sur la base de règles codifiées de déontologie et de bonne gouvernance
- Investisseur avisé et soucieux de la préservation de ses intérêts patrimoniaux, il peut être amené à exercer un rôle d'actionnaire actif :
 - en participant au conseil d'administration et à ses comités opérationnels, et en ayant la possibilité de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie ayant motivé son intervention ;
 - en entrant, le cas échéant, dans un pacte d'actionnaires avec d'autres investisseurs de long terme, intégrant un accord sur les orientations stratégiques.

7. le FSI a pour vocation d'investir de manière privilégiée dans des entreprises stratégiques au regard de la compétitivité de l'économie, c'est-à-dire celles qui ont des compétences, des technologies et des emplois irremplaçables pour le territoire national et européen.

Ceci s'appréciera au travers des critères suivants :

- secteur d'activité,
- potentiel de croissance,
- maîtrise technologique,
- savoir-faire industriel,
- emploi,
- potentiel d'exportation,
- leadership sur ses marchés,
- valeur des marques.

Les secteurs d'activité, comme les critères seront précisés et périodiquement réévalués avec le comité d'orientation stratégique.

Le FSI sera attentif à couvrir l'ensemble du champ des activités industrielles, en accordant une importance particulière à la consolidation et au développement de filières à fort potentiel technologique. Le FSI tiendra compte dans ses investissements de la notion de filière industrielle, en inscrivant chaque participation dans une réflexion globale sur le secteur industriel et sa structuration.



56 rue de Lille - 75356 Paris 07 SP